

FORMATION AU ... CAP PETITE ENFANCE

► LES OBJECTIFS

Le titulaire du CAP petite enfance exerce principalement 6 types d'activités :

- accueil et garde des enfants ;
- accueil information et conseil des parents ;
- aide à la prise des repas, aux soins d'hygiène corporelle à partir d'observations et de consignes ;
- aide à l'acquisition de l'autonomie et contribution à l'éducation (vestimentaire, alimentaire, motrice) ;
- participation au développement affectif et intellectuel par des animations de jeux et d'activités socio-éducatives ;
- entretien courant et hygiène des locaux, des équipements et du matériel.

► PRINCIPAUX LIEUX D'EXERCICE

École maternelle / Crèche / Micro-crèche / Halte-garderie / Centre de loisirs / Structure familiale (à domicile, au domicile des parents).

ET DEMAIN... LE CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF DE LA PETITE ENFANCE

À la rentrée 2018, le CAP petite enfance va être remplacé par le **CAP accompagnant éducatif de la petite enfance** (1^{ère} session d'examen 2019).

Principales nouveautés

- ◆ **Exercer dans tous types d'accueil** : l'enseignement du CAP petite enfance était plutôt orienté vers le métier d'ATSEM en école maternelle. Ce nouveau diplôme permettra de travailler plus facilement dans les différentes structures de la petite enfance (crèches, multi-accueil, maison d'assistant maternel...) ;
- ◆ **Faciliter les passerelles entre les différents métiers** de la petite enfance (assistant maternel, ATSEM, intervenant en crèche) ;
- ◆ **Un contenu renforcé sur le développement éducatif**, la relation parent-enfant-professionnel, les questions sociétales... ;
- ◆ **Un CAP organisé en blocs de compétences** : un socle commun aux différents contextes d'exercice professionnel et des compétences spécifiques aux secteurs d'activité ;
- ◆ **Un stage pratique qui passe de 12 à 16 semaines.**

► POUR QUELS MÉTIERS ?

Intervenant en crèche / Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) / Assistant maternel.

Le CAP petite enfance est requis pour le concours externe (fonction publique territoriale) d'agent territorial des services en école maternelle (ATSEM).

► TENDANCES DE L'EMPLOI

Petite enfance : caractéristiques du marché de l'emploi

- Ile-de-France : une région caractérisée par un fort taux de natalité ;
- Des tensions sur les professions de la petite enfance amenées à s'accroître en raison : de nombreux départs en retraite (assistant(e)s maternel(le)s et ATSEM particulièrement) et du développement de places d'accueil d'autre part ;
- Les collectivités territoriales : principaux recruteurs de la petite enfance.

Etablissements d'accueil de jeunes enfants (crèches,...) :

- Plus du tiers de l'offre nationale en matière de places se situe en Île-de-France ;
- Manque de personnel MAIS plutôt sur des postes d'auxiliaires de puériculture ;
- CAP petite enfance : des opportunités d'emploi plus importantes dans les crèches privées ;
- Des premiers postes principalement en CDD.

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)

- De nombreux ATSEM commencent par des CDD avant d'obtenir la titularisation ;
- Peu d'évolution de carrière possible ;
- Un taux de réussite au concours qui reste faible (en moyenne 10 % - variable selon les années et les centres de gestion).

Assistant maternel : des professionnels recherchés

- Un choix de métier qui intervient souvent en deuxième partie de carrière ;
- Un métier exercé en moyenne 7 ans (manque de perspective d'évolution) ;
- 1/3 des assistants maternels partiront à la retraite d'ici 2020 ;
- L'enquête Besoins en main d'œuvre 2017 (BMO) prévoit pour l'Ile-de-France 3 824 projets de recrutement dont 57 % étant jugés comme difficiles à pourvoir.

► COMMENT INTÉGRER LA FORMATION ?

Pré-requis : savoir lire, écrire, connaître les 4 opérations

Sélection : avoir une bonne résistance physique et nerveuse, de la patience et être capable de travailler en équipe.

► QUELLE VALIDATION ?

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) délivré par le Ministère de l'éducation nationale (niveau V).

Formation inscrite au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles)

Formation éligible au CPF (liste nationale interprofessionnelle)

Modalités d'obtention du diplôme :

- Etablissements publics : contrôle en cours de formation ;
- Etablissements privés, enseignement à distance ou candidats individuels : épreuves ponctuelles (écrites, pratiques ou orales selon les unités)

Taux de réussite Ile-de-France 2016 (FPC) : 92,5 %

▶ OÙ SE FORMER ?

Consultez sur notre site internet [Comment trouver LA bonne formation !](#)

Retrouvez les adresses des organismes de formation en Île-de-France sur le site [Défi métiers](#).

▶ COMMENT EST ORGANISÉE LA FORMATION ?

Modalités pédagogiques possibles : en cours du jour ou en formation à distance (cours par correspondance, e-learning).

▶ QUELS SONT LES COÛTS ET LES DURÉES ?

Durée réglementaire : pas de durée réglementaire pour la partie théorique / durée obligatoire de stage pratique de 12 semaines (420 h). *Le stage doit être réparti en 3 périodes complémentaires auprès d'enfants d'âges différents (0-2 ans et 3-6 ans).*

Réduction de parcours possible : oui. Un candidat titulaire d'un diplôme de l'Éducation nationale de niveau V ou plus est dispensé de présenter les épreuves générales. Dispenses d'unités pour les titulaires de certaines certifications dans le domaine.

Coût pédagogique moyen constaté en 2017¹ : 10,73 €/h HT

▶ ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE POSSIBLE

Devenir **auxiliaire de puériculture** : par la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou en préparant le Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (le CAP petite enfance dispense de passer l'épreuve écrite du concours d'entrée).

▶ CERTIFICATIONS PROCHES

- Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP) ;
- Formation de 126 h d'assistante maternelle organisée par les Conseils Généraux en vue de l'obtention de l'agrément d'assistante maternelle (correspond à l'unité 1 du CAP petite enfance).

▶ QUE SONT DEVENUS LES BÉNÉFICIAIRES DE CIF ?²

225 personnes pour le CAP Petite Enfance ayant suivi un CIF entre juin 2013 et juin 2015 ont répondu à l'enquête.

89 % de stagiaires se sont engagés en CIF avec le souhait de changer de métier

Un taux de réussite élevé et peu d'abandons



98 % ont obtenu leur diplôme



Les résultats montrent que **6 stagiaires sur 10** ont pu changer de situation professionnelle.

Parmi eux, **96 %** ont accédé à un poste en lien avec le CIF. Parmi les emplois occupés figurent de nombreuses ATSEM, et auxiliaires petite enfance, en majorité en contrat à durée déterminée (68 %).



#EnEmploi
77 %



#Changement
(métier/entreprise)
64 %



#Satisfaction
65 %

#Évolution

- Un intérêt au travail plus satisfaisant **60 % des stagiaires**
- Une augmentation de salaire pour **3 salariés sur 10**



AVANT D'ALLER PLUS LOIN DANS VOTRE PROJET

▶ **Rencontrez des professionnels** pour comprendre la réalité du métier visé (avantages, inconvénients, conditions de travail, ...).

▶ **Consultez des offres d'emploi** afin de connaître les exigences des employeurs, les types de contrats proposés (CDI, CDD, temps complet), l'expérience demandée.

▶ ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET :

[Fiche RNCP](#)

[Fiche métier Pôle emploi \(ROME\) : K1303](#)

[Les liens utiles du Fongecif Ile-de-France](#)

A L'ESPACE CONSEIL :

Les ouvrages (rubrique 425 - travail social) / Fiche métier CIDJ n°2.78 / L'explorateur des métiers

1. Sur la base des organismes qui ont fait l'objet d'au moins 1 financement par le Fongecif Île-de-France en 2016.
2. Données issues d'une enquête réalisée en continu pour le Fongecif Île-de-France auprès de l'ensemble des salariés étant sortis de formation entre juin 2013 et juin 2015 suite à la prise en charge d'un CIF CDI, d'un CIF CDD ou d'une FHTT.

Sources du document :

- **Partie formation** : Centre national de documentation pédagogique (CNDP) / Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) / Journal Officiel / Cereq (base Reffet) / Rapport Giampino (2016)

- **Partie emploi** : Rapport CSFPT sur les ATSEM (02/2017) / Rapport Giampino (2016) / Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) / Centres de gestion (CDG) / BMO 2017